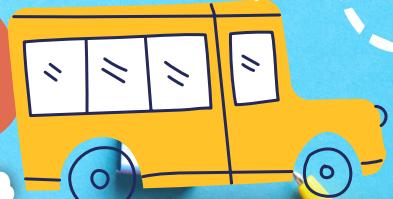




GUIDE DE LA RENTRÉE

Pour une année réussie !

ANNÉE SCOLAIRE
2025 - 2026



Le Taillanédoc
entre ville et vignes

ÉDiTO

Madame, Monsieur, Chers parents,

La rentrée est un moment important dans la vie de chaque enfant, entre continuité et nouveauté. Elle peut être synonyme de première découverte de l'école, de retrouvailles attendues ou d'un simple retour au quotidien après les vacances. Pour vous, parents, c'est aussi une période où de nombreuses informations sont nécessaires pour organiser au mieux la vie de famille.

Ce guide a donc été conçu pour vous accompagner, en vous apportant une vision claire de l'ensemble des services proposés tout au long de l'année : temps scolaire, périscolaire, restauration, loisirs, contacts utiles...

L'année 2025 marque un tournant structurant pour notre politique éducative, avec la validation en début d'année du **nouveau Projet Éducatif de Territoire (PEDT)** et du **Plan mercredi**, construits avec nos partenaires. Ces orientations renforcent notre engagement collectif à proposer un parcours éducatif cohérent et de qualité, en lien étroit avec l'Éducation nationale.

Dans cette dynamique, la **carte scolaire a été repensée en collaboration étroite avec les équipes de l'Éducation nationale**, permettant d'optimiser les usages de nos pôles éducatifs et d'adapter les espaces aux besoins réels. Cette démarche conjointe contribue à garantir des conditions d'accueil harmonieuses et bienveillantes, aussi bien pendant le temps scolaire que sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Notre organisation du mercredi évolue également, pour mieux répondre aux attentes des familles et à la réalité de la fréquentation : **de nouveaux lieux d'accueil ont été créés**, une **structure spécifique accueille les enfants à la demi-journée (matin)**, et **des activités sportives sont intégrées dans tous les accueils**, pour tous les âges. Ces nouveautés viennent concrétiser notre volonté de proposer de manière équitable des parcours d'activités plus lisibles, dynamiques et adaptés.

Nous tenons à souligner l'implication de l'ensemble des équipes – agents municipaux, animateurs, personnels techniques et encadrants – qui œuvrent au quotidien avec professionnalisme et engagement. Leur présence auprès des enfants est essentielle pour faire de chaque journée un temps à la fois rassurant, stimulant et épanouissant.

À toutes et tous, nous souhaitons une très belle rentrée 2025, riche en découvertes et en réussites.

Bien sincèrement,



ÉRIC CABRILLAT
Maire du Taillan-Médoc



SIGRID VOEGELIN-CANOVA
Adjointe au maire en charge de
l'Enfance et de la Jeunesse



CHRISTINE WALCZAK
Conseillère municipale déléguée
aux affaires scolaires

SOMMAIRE



TEMPS SCOLAIRE - P 4

- Écoles
- Vacances scolaires
- Inscription scolaires
- Service Minimum d'Accueil (SMA)
- Ramassage scolaire



AUTOUR DE L'ÉCOLE - P 7

- Périscolaire avant et après l'école
- Pause méridienne
- Accueil du mercredi



LE TEMPS DES VACANCES - P 11

- Accueils de loisirs 3-11 ans
- Vacances sportives
- Le Repaire, pour les ados 11 - 17 ans



LE KIOSQUE FAMILLE - P 14

- Calendrier des inscriptions
- Tarifs
- Carte jeune
- Contacts



LE TEMPS SCOLAIRE

LES ÉCOLES

ÉCOLES MATERNELLES

- **Éric Tabarly**
Directrice : Mme EDELY- Avenue de Soulac
Tél. : 05 56 57 01 34 - Courriel : ce.0332362n@ac-bordeaux.fr
- **Jean Pometan**
Directrice : Mme LEDOYEN- 14 allée de Peydeblanc -
Tél. : 05 56 95 38 23
Courriel : E.Mat.Ormes.LeTaillanMedoc@ac-bordeaux.fr
- **La Boétie**
Directrice : Mme MARCILLAUD - Avenue Bossuet -
Tél. : 05 56 05 65 23
Courriel : E.Mat.LaBoetie.LeTaillanMedoc@ac-bordeaux.fr

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

- **Éric Tabarly**
Directrice : Mme TÔ - Rue Éric Tabarly
Tél. : 05 56 35 84 97 - Courriel : ce.0331313y@ac-bordeaux.fr
- **Jean Pometan**
Directrice : Mme DÉSIRÉ-BRIATTE - Rue de la Liberté
Tél. : 05 56 95 28 42 - Courriel : ce.0332526s@ac-bordeaux.fr
- **La Boétie**
Directeur : M. PUECH-DEJEAN - Avenue Bossuet
Tél. : 05 56 95 86 87 - Courriel : ce.0331746u@ac-bordeaux.fr

ÉCOLE PRIMAIRE*

- **Anita Conti**
Directrice : Mme BEZIAT - Rue Gélès - Tél. : 06 58 75 39 68 -
Courriel : ce.0333546a@ac-bordeaux.fr

* regroupant maternelles et élémentaires

VACANCES SCOLAIRES

Rentrée des élèves lundi 1^{er} septembre *

VACANCES D'AUTOMNE

Fin des cours : vendredi 17 octobre 2025
Jour de reprise : lundi 3 novembre 2025

VACANCES DE FIN D'ANNÉE

Fin des cours : vendredi 19 décembre 2025
Jour de reprise : lundi 5 janvier 2026

VACANCES D'HIVER

Fin des cours : vendredi 6 février 2026
Jour de reprise : lundi 23 février 2026

VACANCES DE PRINTEMPS

Fin des cours : vendredi 3 avril 2026
Jour de reprise : lundi 20 avril 2026

PONT DE L'ASCENSION

Fin des cours : mardi 12 mai 2026
Jour de reprise : lundi 18 mai 2026

VACANCES D'ÉTÉ

Fin des cours : vendredi 3 juillet 2026

* l'heure de rentrée peut varier en fonction des écoles et des niveaux

L'ÉCOLE PRIMAIRE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Depuis 2019, l'instruction est obligatoire à partir de l'âge de 3 ans.

L'école maternelle, de 3 à 6 ans c'est une étape essentielle du parcours des élèves pour garantir leur réussite. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité.

L'école élémentaire, de 6 à 11 ans, il s'agit du cycle 2 (cycle des apprentissages fondamentaux) du CP au CE2 et d'une partie du cycle 3 (cycle de consolidation) pour les CM1 & CM2 et ce jusqu'à la fin de la 6^e.

L'école primaire est une école qui accueille les enfants de 3 à 11 ans.

LE CONSEIL D'ÉCOLE

Une instance pour les parents, aussi.

Il est composé du directeur, de l'équipe pédagogique, des représentants de la Commune et des parents d'élèves élus. Il se réunit au moins une fois par trimestre et vote le règlement intérieur de l'école, donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école.

RAMASSAGE SCOLAIRE



Le ramassage scolaire est une compétence de Bordeaux Métropole. La Ville participe, toutefois, à ce service afin qu'il soit gratuit pour les élèves des écoles publiques maternelles et élémentaires de la commune. Dans une démarche de service public et répondant à une réelle demande, plusieurs circuits sont organisés afin d'offrir, à l'ensemble des familles taillanaises, les avantages de ce mode de transport.

Chaque jour de la semaine durant les périodes scolaires, les cars scolaires traversent la commune afin de desservir la quasi-totalité des quartiers à destination des groupes scolaires. Les jeunes élèves peuvent donc effectuer le trajet domicile/école/domicile facilement et en toute autonomie. Au total, plus de 22 points de ramassage couvrent l'ensemble du territoire taillanais.

- Le matin, le ramassage scolaire débute à partir de 8h et repart des écoles le soir à partir de 16h40.

La Municipalité s'engage à veiller à la sécurité des enfants par la présence d'un agent municipal lors de chaque trajet.

- Les parcours et horaires sont disponibles sur le site internet de la Commune.

BON À SAVOIR

1005

élèves fréquentent les écoles du Taillan-Médoc à la rentrée de septembre 2025.

43

classes

33

agents de restauration et d'entretien

16

ATSEM

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les arrêts ne sont modifiables qu'au regard de trois critères cumulatifs votés en Conseil Métropolitain : habiter à plus de 300 mètres d'un arrêt existant, que 3 familles au moins demandent la création, sécurité d'accès au transport.

Les inscriptions se font en juin pour l'année scolaire suivante. Une inscription en cours d'année reste possible mais sous réserve des places disponibles.



SMA (SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL)

La Ville peut mettre en place un Service Minimum d'Accueil (SMA) lors d'une grève d'enseignants, si au moins 25 % des professeurs d'une école sont grévistes.

Le SMA est proposé aux familles uniquement si la commune dispose de suffisamment de personnels volontaires formés à l'accueil des enfants (ATSEM ou animateurs).

Objectif : garantir un accueil sécurisé des enfants sur le temps scolaire.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Le SMA est déclenché après réception officielle des déclarations de grève.

La Ville décide de son ouverture selon les possibilités d'encadrement.

Les familles reçoivent un mail pour inscrire leur enfant sur le kiosque si le service est activé.

Les informations officielles sont diffusées par la Ville : site internet, réseaux sociaux, courriels.

Exemple :

Pour une grève le mardi, les enseignants peuvent se déclarer jusqu'au samedi soir 23h59.

La Ville s'organise alors le lundi après-midi, une fois les données confirmées par l'Éducation Nationale.

L'INSCRIPTION SCOLAIRE

La scolarité est obligatoire dès 3 ans*, à partir de la petite section de maternelle.

- Maternelle : inscriptions entre février et mars pour une rentrée en septembre (dates sur le site de la commune). Inscriptions possibles toute l'année en cas de déménagement ou d'arrivée.
- Élémentaire (CP) : inscription automatique par l'école sauf en cas de déménagement.



Inscription administrative - en mairie

La Commune traite les inscriptions scolaires et assure la répartition des élèves prioritairement selon leur adresse de résidence. L'inscription se fait via un dossier papier unique à déposer en mairie, comprenant :

- Le livret de famille (pages parents + enfant concerné)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le carnet de santé de l'enfant (pages des vaccins obligatoires)
- Un certificat de radiation (si l'enfant change d'école)

Le dossier unique permet aussi d'inscrire votre enfant à la restauration, au périscolaire et aux vacances.

Une fois l'école affectée, la Commune vous remet un certificat de scolarité, à présenter lors du rendez-vous avec la direction de l'école.

Demande de dérogation

Si vous souhaitez une autre école que celle de votre secteur, un formulaire de demande de dérogation doit être complété et déposé en mairie avant avril. Une commission composée des élus référents étudie les demandes, selon les critères précisés sur le formulaire.

*Tous les enfants qui atteignent l'âge de 3 ans au cours de l'année civile sont soumis à l'obligation d'instruction à compter du jour fixé pour la rentrée scolaire de l'année civile concernée (pour la rentrée 2025-2026, les enfants nés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 doivent être scolarisés). Aucune dérogation pour un accueil anticipé n'est possible pour les enfants de moins de 3 ans (c'est-à-dire ceux nés en 2023, y compris pour ceux nés en janvier).

AUTOUR DE L'ÉCOLE

LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Les accueils périscolaires sont des services municipaux proposés par la Ville, dans des conditions répondant aux exigences réglementaires en matière d'hygiène, de sécurité et d'encadrement. Ils s'adressent aux enfants taillanais scolarisés.

Ces temps d'accueil sont encadrés par des **professionnels qualifiés** du service

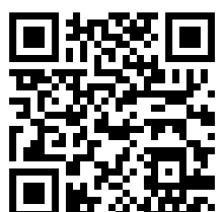
Enfance-Jeunesse, dont la mission est d'offrir un environnement rassurant et stimulant. Ils proposent des **activités ludiques, éducatives et adaptées à chaque âge**, tout en veillant à respecter le rythme et les besoins de chaque enfant.

Les accueils sont pensés comme de **véritables espaces de vie collective**, favorisant l'autonomie, la coopération et le plaisir de vivre ensemble dans un cadre bienveillant.

À SAVOIR

L'accueil périscolaire a un coût.

Les familles participent à hauteur de 40 % du coût réel. Le reste est financé par la Commune (30 %) et par la CAF (30 %).



PÉRISCOLAIRE AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE



HORAIRES D'ACCUEIL

Sur chaque groupe scolaire, le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- **APS MATIN** : de 7h15 à 8h35
- **APS SOIR** : 16h30 à 18h45 - **Un goûter est offert** chaque soir par la Commune.

Le matin, l'enfant doit être accompagné dans les locaux par un parent (ou une personne autorisée).

Le soir, il est remis uniquement à une personne désignée sur la fiche de renseignements.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Un QR Code peut également être scanné pour accéder directement au site.

L'admission des enfants est soumise à une procédure d'inscription préalable obligatoire effectuée par la famille via le kiosque famille.

taillan-medoc.kiosquefamille.fr

Chaque année, les familles doivent :

- Mettre à jour la fiche de renseignements "Dossier famille"
- Fournir les documents demandés pour renouveler l'inscription
(cf. page 15 pour les détails)

LA PAUSE MÉRIDIENNE : un temps de repas, de détente et de socialisation.

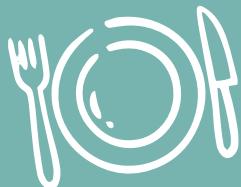
La pause méridienne se déroule de 12h à 13h35, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Elle constitue un temps éducatif à part entière, entre la matinée et l'après-midi scolaires, combinant repas et détente, sous la responsabilité du personnel municipal.

C'est un moment essentiel de la journée : les enfants y prennent leur repas, se reposent ou participent à des activités calmes et encadrées, dans un cadre pensé pour leur bien-être et leur rythme.

Les équipes éducatives conçoivent les animations en lien avec le projet pédagogique, dans une logique de continuité éducative.

ORGANISATION DU REPAS

- En **école élémentaire**, les enfants déjeunent **au restaurant scolaire en self-service**, accompagnés par un animateur et les agents de restauration. Le personnel veille à présenter les plats de manière attrayante pour éveiller leur curiosité alimentaire.
- En **école maternelle**, les repas sont **servis à table**. Les ATSEM aident les enfants à manger et les encouragent à découvrir chaque composant du repas.



QUI PRODUIT LES REPAS ?

Zoom sur le SIVOM du Haut Médoc

La production et la livraison des repas servis pendant la pause méridienne sont assurées par un prestataire extérieur, choisi par le SIVOM du Haut Médoc, syndicat intercommunal qui regroupe plusieurs collectivités.

- À noter : Au moment de la publication de ce guide, le nouveau prestataire pour les prochaines années scolaires n'est pas encore connu. Les informations relatives à l'inscription, la composition des menus ou les modalités pratiques vous seront communiquées dès que possible.



TARIF, FACTURATION ET PARTICIPATION DES FAMILLES

Le coût réel de la pause méridienne est pris en charge :

- à 40 % par les familles,
- à 60 % par la collectivité.

Le tarif appliqué dépend des ressources de votre foyer.

Pour en bénéficier, vous devez transmettre votre avis d'imposition 2025 à la mairie avant le 15 septembre. Sans ce document transmis dans les délais, le tarif le plus élevé sera appliqué sans rétroactivité possible.

L'ACCUEIL DU MERCREDI

Une nouvelle organisation à partir de septembre 2025

Face à une **fréquentation en forte hausse des accueils du mercredi** ces dernières années — sans lien direct avec l'évolution des effectifs scolaires — la Ville a engagé dès le printemps 2024 une réflexion approfondie sur l'offre proposée aux familles.

Objectif : **maintenir un accueil de qualité**, tout en **simplifiant l'organisation des familles** et en **optimisant les ressources humaines et logistiques**.

Un groupe de travail réunissant animateurs, coordonnateurs périscolaires, référents restauration et entretien a permis de construire plusieurs hypothèses, puis de retenir un scénario réaliste et ambitieux, à mettre en œuvre dès la rentrée scolaire 2025.

Les grands principes de cette nouvelle organisation :

- Un accueil mieux structuré, adapté aux besoins des familles et des équipes, sans compromettre la qualité éducative.
- Des regroupements de fratries privilégiés autant que possible, pour faciliter la vie quotidienne des parents.
- Une structure dédiée aux matinées uniquement, permettant une vraie qualité d'animation adaptée sur ce format resserré,
- Une "prestation repas" proposée pour les enfants accueillis uniquement le matin, dans un espace de restauration adapté,
- Un renforcement de la dimension sportive, avec l'intégration d'activités physiques accessibles à tous les enfants, y compris les maternels, et animées par les animateurs sportifs municipaux.

Les activités proposées sont conçues par les équipes d'animation en cohérence avec la **politique éducative municipale**, qui place l'enfant au cœur de ses priorités. Cette politique repose sur les **trois ambitions** inscrites dans le **Projet Éducatif de Territoire (PEDT)** :

- Garantir la continuité éducative et viser la réussite pour tous
- Proposer une offre éducative de qualité favorisant l'épanouissement de chaque enfant
- Développer le vivre-ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et durable

Modalités d'accueil :

La Ville organise, encadre et finance en partie les accueils du mercredi, ouverts à :

- tous les enfants scolarisés dans un groupe scolaire taillanais et domiciliés au Taillan,
- ainsi qu'aux enfants taillanais non scolarisés sur la commune.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Il est nécessaire de réserver les temps du mercredi par le biais de votre kiosque famille. Les réservations sont ouvertes **à partir du 9 juillet 2025 et pour l'année**. Elles seront modifiables sans frais jusqu'à 3 semaines avant.

Ex: réservation pour le mercredi 15 octobre annulation sans frais jusqu'au mardi 23 septembre 23h59 cf calendrier de réservations page 16

LIEUX D'ACCUEIL

Afin de mieux répondre à la fréquentation croissante des mercredis tout en garantissant un accueil de qualité, les enfants seront accueillis selon le format choisi (matinée ou journée complète) et leur école de rattachement :

MERCREDI JOURNÉE COMPLÈTE

Pour les élèves **maternels et élémentaires** scolarisés dans les écoles de Jean-Pometan et La Boétie :

- Accueil journée complète avec le repas
- Arrivée entre 7h15 et 9h30 et départ entre 16h et 18h45

Lieu d'accueil : École Jean-Pometan rue de la Liberté (élémentaire) et la Cabane 11 allée de Peydeblanc (maternelle)

Pour les élèves **maternels et élémentaires** scolarisés dans les écoles Éric-Tabarly et Anita-Conti

- Accueil journée complète avec le repas
- Arrivée entre 7h15 et 9h30 et départ entre 16h et 18h45

Lieu d'accueil : École Anita-Conti chemin de Gélès

À SAVOIR

Pour garantir un **accueil de qualité** et une **bonne organisation**, les structures ouvertes à la journée ne pourront accueillir un enfant que si la réservation initiale est modifiée (ex : passage d'une journée complète à une demi-journée, avec ou sans repas).

Merci de bien **respecter le format d'accueil réservé**.

MERCREDI MATIN AVEC OU SANS REPAS

Pour tous les enfants, quel que soit leur groupe scolaire

Accueil du matin uniquement (avec ou sans repas)

- Matin sans repas : arrivée entre 7h15 et 9h30 / départ entre 12h et 12h15
- Matin avec repas : départ entre 13h et 13h15

Lieu d'accueil : La Boétie avenue de Bossuet

Pour le bien-être et le confort des enfants de moins de trois ans, l'accueil est limité à une amplitude de 9h de présence au maximum. D'autres possibilités d'accueil collectif existent, n'hésitez pas à vous rapprocher du RPE. rpe@taillan-medoc.fr / 06 67 71 71 13



LE TEMPS DES VACANCES !

Les vacances scolaires sont des bulles de liberté, de détente et de découverte, où les enfants peuvent prendre le temps... de jouer, de créer, de rire, de se faire de nouveaux copains.

Les accueils de loisirs municipaux leur offrent un environnement sécurisant, bienveillant et stimulant, où chacun peut s'épanouir à son rythme. Ils sont pensés comme de véritables temps éducatifs, mais dans un esprit résolument ludique et joyeux.

Encadrés par des équipes d'animation qualifiées et investies, les enfants participent à :

- des activités variées et adaptées à chaque âge (ateliers, jeux, bricolages...),
- des sorties culturelles, sportives ou en pleine nature,
- des grands jeux collectifs,
- et même des temps de partage avec les familles.

Chaque période est structurée autour de thématiques ou de fils conducteurs, favorisant l'imaginaire, l'expérimentation et le vivre ensemble.

Ces temps de loisirs ont pour objectif de :

- encourager la curiosité et la créativité,
- favoriser l'autonomie et l'esprit d'initiative,
- et bien sûr, profiter pleinement de l'ambiance "vacances" !

En cohérence avec les ambitions du Projet Éducatif de Territoire (PEDT), ces accueils permettent aux enfants de grandir autrement, tout en profitant pleinement de leur temps libre.

LES ACCUEILS DE LOISIRS de 3 à 11 ans



HORAIRES D'ACCUEIL

Pendant les vacances scolaires de **7h30 à 18h30**.

Les familles peuvent déposer leurs enfants entre **7h30 et 9h30** le matin et les récupérer entre **16h30 et 18h30**.

LIEUX D'ACCUEIL

Les lieux seront précisés au moment de l'inscription en fonction des effectifs ou de nécessité de travaux sur les sites.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'accès est soumis à une procédure de réservations directement sur votre kiosque famille dans la limite des places disponibles cf calendrier page 16

Pour le bien-être et le confort des enfants de moins de trois ans, l'accueil est limité à une amplitude de 9h de présence au maximum. D'autres possibilités d'accueil collectif existent, n'hésitez pas à vous rapprocher du RPE.
rpe@taillan-medoc.fr / 06 67 71 71 13

LES VACANCES SPORTIVES

Destinées aux enfants taillanais de 6 à 12 ans (scolarisés en élémentaire), les **Vacances sportives** sont l'occasion idéale de vivre des moments dynamiques, ludiques et enrichissants autour de la pratique physique.

Pensées comme un **temps de loisirs actif et éducatif**, elles offrent aux enfants la possibilité de s'initier à une grande diversité d'activités sportives : sports collectifs, jeux de raquettes, activités de plein air, bien-être, sports d'opposition...

Chaque journée est construite pour favoriser **la découverte, l'éveil corporel, l'entraide, le respect et le plaisir de bouger ensemble**.

Une organisation repensée pour une cohérence renforcée

À partir de cette rentrée 2025, les Vacances sportives seront organisées par le service **Sport et Vie associative**, en lien étroit avec le service Enfance-Jeunesse, afin de mieux valoriser l'expertise sportive municipale et de renforcer les **synergies avec les associations locales**.

Ce changement de pilotage s'inscrit dans une volonté municipale de proposer **une offre éducative cohérente**, ancrée dans les compétences des services et dans le dynamisme de la vie associative taillanaise.

LIEU D'ACCUEIL

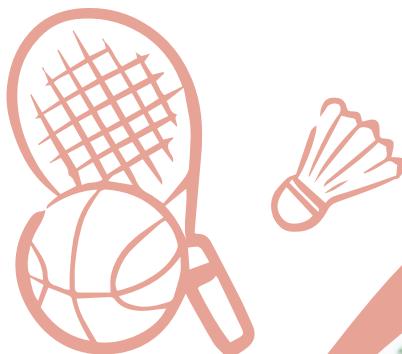
Au stade municipal durant cinq semaines l'été et chaque première semaine des petites vacances (structure fermée aux vacances de fin d'année et trois semaines en été).

La structure peut être délocalisée sur un autre site en raison des effectifs et de travaux à réaliser.

CAPACITÉ D'ACCUEIL ET LISTES D'ATTENTE

Depuis plus de deux ans, les accueils de loisirs de la Ville enregistrent une **hausse continue et importante des réservations pendant les vacances scolaires**. Cette forte demande nécessite de **définir des capacités d'accueil** pour garantir un encadrement de qualité et la sécurité de tous.

Face à cette évolution, la Ville adapte **progressivement son offre**, en développant les capacités d'accueil au plus près des besoins des familles. Néanmoins, afin de **limiter les effets des réservations de confort** — qui empêchent parfois l'accès à des enfants ayant un réel besoin de garde — des ajustements ont été apportés au règlement (cf. page 13).



Ce qui change à partir de l'année scolaire 2025-2026 :

- Une nouvelle grille de facturation a été mise en place afin d'encourager les familles à annuler leurs réservations, si leur besoin de garde, évolue même dans des délais courts.
- Ce nouveau dispositif permet de **mieux réajuster les effectifs**, tout en **responsabilisant les usagers** : les familles qui multiplient les absences non justifiées sur des réservations seront désormais identifiées et pénalisées afin de préserver l'équité d'accès pour tous.

Ces évolutions ont été coconstruites avec les représentants de parents d'élèves, dans un esprit de dialogue et de service rendu au plus grand nombre.

Pour les vacances, la réservation s'ouvre entre **6 et 4 semaines** avant le début des vacances.

Vous pouvez **annuler sans frais** **4 semaines** avant la période réservée.

Seules les absences pour cause de maladie de l'enfant, justifiées par un certificat médical transmis dans un délai de 48 heures, ne donneront pas lieu à facturation.

EN CAS D'ANNULATION APRÈS CE DÉLAI :

- Jusqu'à 3 semaines avant : 50 % du montant sera facturé.
- Jusqu'à 2 semaines avant : 80 % du montant sera facturé.
- 1 semaine avant le début de la période : 100 % du montant sera facturé.

Exemple : Une réservation pour le mercredi 8 juillet et le jeudi 6 aout 2026, vous pouvez réserver jusqu'au 7 juin 23h59 et annuler sans frais jusqu'au dimanche 14 juin inclus

Toute absence de l'enfant devra être signalée immédiatement par mail ou par écrit au Guichet Education Jeunesse. Au-delà d'une absence non signalée de 2 jours d'accueil (sans qu'ils soient nécessairement consécutifs), les absences pour lesquelles les services n'auront pas été informés, seront facturées à 150%.

BON À SAVOIR

Les familles lorsque leurs enfants fréquentent une journée de Centre de Loisirs participent à hauteur de 36% du coût réel de cette journée. La différence étant prise en charge par la Commune (46%) et la CAF (18%)

LE REPAIRE ADOS

Pensé pour les jeunes Taillanais à partir de l'entrée au collège (y compris les élèves de CM2 qui feront leur rentrée en 6^{ème} à la rentrée suivante), **Le Repaire Ados** est un lieu d'accueil dédié à la jeunesse, installé au Stade municipal.

Ouvert pendant **cinq semaines** l'été et la première semaine de chaque période de petites vacances (hors vacances de fin d'année), il offre un cadre bienveillant et dynamique, pensé pour répondre aux envies et aux besoins des adolescents.

DES ACTIVITÉS À LEUR IMAGE

Sorties, projets sportifs ou culturels, initiations, temps de détente, mini-séjours... le programme est construit avec et pour les jeunes. Ils sont **pleinement associés à la vie de la structure** : choix des activités, propositions, organisation logistique, gestion des temps collectifs... tout est fait pour encourager leur **autonomie et leur engagement**.

Un lieu pour **grandir autrement**, prendre des initiatives, se retrouver entre pairs et s'ouvrir à de nouvelles expériences.

RÉSERVATION ET TARIFICATION

Depuis la rentrée 2024, la tarification du **service Jeunesse** a évolué pour mieux s'adapter à la diversité des activités proposées et à l'organisation du Repaire.

Une cotisation annuelle (valable du 1^{er} septembre au 31 août) est désormais due dès la première inscription d'un jeune. Elle permet l'accès au service tout au long de l'année.

En complément, **les journées ou demi-journées sont facturées en fonction du type d'activité** proposée :

- animation sur site,
- sortie extérieure,
- intervention de prestataire,
- mini-séjour, etc.

Cette diversité se traduit par plusieurs niveaux de tarifs, en lien avec le contenu réel de la journée et les moyens mobilisés (transport, intervenant, repas...).

Le repas peut être fourni par un prestataire ou préparé sur place dans le cadre d'activités avec les jeunes.

À noter : sur une même journée, selon l'activité choisie, la participation financière peut varier.

Sans transmission de l'avis d'imposition, le tarif le plus élevé est appliqué.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- La Commune réunit régulièrement les représentants de parents d'élèves et les directeurs d'écoles pour échanger sur les questions relatives au périscolaire et à l'extrascolaire.





LE KIOSQUE FAMILLE

UN OUTIL PRATIQUE AU SERVICE DES PARENTS

Le Kiosque Famille est une plateforme en ligne, accessible 24h/24 et 7j/7 depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Elle permet de **centraliser toutes vos démarches** liées aux activités **périscolaires et extrascolaires** de la Ville :

- Incrire votre enfant aux services (accueils du matin et du soir, mercredis, vacances...)
- **Réserver ou annuler** des activités en ligne
- **Payer les factures**
- **Télétransmettre des documents**
- Suivre l'**actualité des structures**

Un outil simple, pratique et toujours disponible pour **gérer vos démarches en toute autonomie**.

PREMIÈRE DEMANDE

Contactez le Guichet Enfance Jeunesse pour obtenir vos identifiants par mail.

INSCRIPTION ANNUELLE

Chaque année, il est obligatoire de mettre à jour votre dossier famille sur le Kiosque, afin d'accéder aux services. À partir du 1er juillet, déposez sur le kiosque "dossier famille" vos documents suivants :

POUR LES RESPONSABLES DU FOYER :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Selon la situation : jugement parental ou planning de garde alternée

POUR CHAQUE ENFANT DU FOYER :

- Attestation d'assurance scolaire (responsabilité civile + extrascolaire)
- Carnet de vaccination à jour ou certificat médical (formulaire disponible sur la plateforme)

BON À SAVOIR

Pour que vous puissiez procéder aux **inscriptions** (accueil périscolaire, transport) **et aux réservations** (mercredis, vacances...), les pièces justificatives de vos **fiches "famille"** doivent être **validées** par nos services.

LA FACTURATION

Votre facture est consultable chaque mois via le Kiosque Famille (une alerte mail vous informe de sa mise à disposition).

Pour pouvoir bénéficier de la tarification selon votre quotient familial, vous devez déposer sur le kiosque "quotient familial" le ou les avis d'imposition N-1 de la famille jusqu'au 15 septembre.

Moyens de paiement acceptés :

- **Paiement en ligne** par carte bancaire
- Chèque (à l'ordre du Trésor Public)
- Espèces
- Prélèvement automatique (formulaire CERFA à demander au guichet)
- CESU (sous conditions - renseignez-vous auprès du guichet)

Facilitez-vous la vie avec le prélèvement automatique et gérez vos factures en toute tranquillité.

Plus besoin de penser aux échéances : le montant dû est prélevé directement chaque mois, à date fixe.

Pour mettre en place le prélèvement, il suffit de remplir le mandat SEPA disponible en mairie, accompagné d'un RIB.

CONDITIONS D'ANNULATION

Mercredi 1^{er} septembre au mercredi 1^{er} juillet	<ul style="list-style-type: none"> • À partir du 1^{er} juillet 2025 et jusqu'à 4 semaines réservation et annulation gratuite avant le mercredi concerné • jusqu'à 3 semaines avant : 50 % du montant sera facturé. • jusqu'à 2 semaines avant : 80 % du montant sera facturé. • 1 semaine avant le début de la période : 100 % du montant sera facturé. 					
Dates d'ouverture des structures	Début des réservations (mercredi - 4,5 semaines avant) à 13h	Fin des réservations (mercredi - 4 semaines avant) à 23h59	Annulation sans frais (jusqu'au dimanche - 3 semaines avant) à 23h59	50% facturé (jusqu'à 2 semaines avant) à 23h59	80% facturé (jusqu'à 1 semaines avant) à 23h59	100% facturé (moins d'une semaines avant) à 23h59
Lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre 2025	Mercredi 3 septembre	Dimanche 21 septembre	Dimanche 28 septembre	Jusqu'au dimanche 5 octobre	Jusqu'au dimanche 12 octobre	Après dimanche 12 octobre
Lundi 29 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026	Mercredi 12 novembre	Dimanche 30 novembre	Dimanche 7 décembre	Jusqu'au dimanche 14 décembre	Jusqu'au dimanche 21 décembre	Après dimanche 21 décembre
Lundi 9 février au vendredi 20 février 2026	Mercredi 17 décembre	Dimanche 11 janvier	Dimanche 18 janvier	Jusqu'au dimanche 25 janvier	Jusqu'au dimanche 1 ^{er} février	Après dimanche 1 ^{er} février
Lundi 6 avril au vendredi 17 avril 2026	Mercredi 18 février	Dimanche 8 mars	Dimanche 15 mars	Jusqu'au dimanche 22 mars	Jusqu'au dimanche 29 mars	Après dimanche 29 mars
Lundi 6 juillet au jeudi 27 août 2026	Mercredi 20 mai	Dimanche 7 juin	Dimanche 14 juin	Jusqu'au dimanche 21 juin	Jusqu'au dimanche 28 juin	Après dimanche 28 juin

TARIFICATION SOLIDAIRE : UNE ÉQUITÉ POUR TOUS

La Ville applique une **tarification solidaire et progressive** pour les services de restauration, périscolaire, mercredis, vacances, Repaire et séjours.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Chaque tarif est calculé **en fonction des ressources de votre foyer** via un **quotient familial (QF)**, et appliqué selon un **taux d'effort** propre à chaque prestation.

- QF = (Revenu fiscal de référence ÷ Nombre de parts) ÷ 12
- Tarif = QF × taux d'effort

Des plafonds et plafonds assurent une juste répartition pour toutes les familles.

Objectif : **une participation adaptée à chacun**

TARIFICATION

Ce système de tarification permet de garantir des services de qualité, accessibles au plus grand nombre, tout en assurant une utilisation responsable et équilibrée des ressources de la collectivité.

UN INVESTISSEMENT FORT DE LA COLLECTIVITÉ

Bien que facultatives, toutes les activités proposées aux enfants traduisent un engagement fort de la collectivité, tant en termes de moyens financiers que de priorité pour le bien-être et l'épanouissement des jeunes.

La Ville assume la majeure partie des coûts liés à ces services, en partenariat avec la **CAF**, tandis que les familles participent à hauteur de leurs moyens.

Au global :

- **Ville** : principal financeur
- **CAF** : partenaire clé
- **Familles** : contribution ajustée selon leurs ressources

CONTACT



GUICHET ÉDUCATION JEUNESSE

Adresse : Mairie du Taillan-Médoc
Place Michel Réglade
Tél. : 05 56 35 68 51
Courriel : guichetunique@taillan-medoc.fr
Régie / Service Facturation
Tél. : 05 56 42 70 43
Courriel : regie@taillan-medoc.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 14h - 17h30
Mardi, mercredi, vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30
Jeudi : 9h30 - 12h30

LES STRUCTURES EXTRASCOLAIRES

Accueils de Loisirs maternels et élémentaires
Tél. : 05 56 35 14 15
Vacances sportives
Tél. : 05 56 35 65 62

LE REPAIRE (ADOS)

Adresse : Palio - Avenue du Stade
Courriel : accueiljeunes@taillan-medoc.fr
Tél. : 07 64 35 88 14

LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Adresse : rue Stéhelin
Courriel : rpe@taillan-medoc.fr
Tél. : 06 67 71 71 13

LES STRUCTURES PÉRISCOLAIRES

PÉRISCOLAIRE TABARLY
Rue Éric Tabarly - Tél. : 05 56 35 84 97
Tél. : 06 74 13 26 74

PÉRISCOLAIRE LA BOÉTIE
Avenue Bossuet - Tél. : 05 56 05 65 23
Tél. : 06 72 88 03 66

PÉRISCOLAIRE POMETAN
Rue de la Liberté - Tél. : 05 56 95 38 23
Tél. : 06 72 88 03 67

PÉRISCOLAIRE CONTI
Chemin de Gelès - Tél. : 05 35 38 11 32

MERCREDI LA CABANE
11 allée de Peydeblanc - Tél. : 06 72 88 03 66

BON À SAVOIR

Ce guide constitue un condensé des informations pratiques et des conditions générales d'accès aux services municipaux liés à l'enfance et à la jeunesse.

Pour l'ensemble des modalités détaillées (inscriptions, réservations, annulations, facturation, règles de fonctionnement, etc.), seul le règlement intérieur fait foi.

Il est actualisé chaque année à la fin du mois d'août et entre en application à compter du 1er septembre.

Toute fréquentation d'un service par un enfant vaut acceptation du règlement intérieur en vigueur pour l'année scolaire concernée

LA CARTE JEUNE ACCOMPAGNE LES ENFANTS ET LES JEUNES TOUTE L'ANNÉE !

En cette période de rentrée, la Carte jeune est le bon plan à connaître pour les 0-25 ans habitant dans les villes de Bordeaux Métropole. 100% gratuite, elle offre des avantages et réductions chez plus de 250 partenaires : cinéma, concerts, musées, piscine, ateliers ou encore escape game... Véritable coup de pouce pour les sorties, elle permet à chacun de faire des découvertes et créer sa propre expérience. Que ce soient les jeunes en autonomie ou les enfants et leur famille, chacun trouvera une activité dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs.

A la rentrée, la Carte jeune sera particulièrement utile pour l'achat des livres dans les librairies partenaires, pour l'inscription en salle de sport pour les jeunes ou encore pour le passage du permis. Pour les enfants, la Carte jeune permettra de faciliter les inscriptions à certaines activités sportives ou de loisirs : cours de langue, escalade, théâtre...

Zoom sur l'inscription :

- Téléchargez l'application Carte jeune + logo des stores
- Inscrivez-vous (ou votre enfant) : il faut avoir moins de 26 ans et habiter dans la métropole bordelaise
- Préparez votre justificatif de domicile et votre pièce d'identité (ou celle de votre enfant)
- Finalisez votre compte et accédez aux bons plans grâce à la e-Cartejeune dans l'application

Vous pouvez également vous inscrire depuis le site internet cartejeune.bordeaux-metropole.fr ou dans un point d'inscription.



CARTE JEUNE

↓ L'APPLI DE
TES SORTIES

GRATUITE

- ↓ DES BONS PLANS
CULTURE · SPORT · LOISIRS
- ↓ DE 0 À 25 ANS
- ↓ DANS 28 VILLES DE
BORDEAUX MÉTROPOLE



28 VILLES DE
BORDEAUX
MÉTROPOLE

DISPONIBLE SUR



INSCRIS-TOI !



Photographie © Studio Bohème - Concept & Graphisme © Ciel et Paille

DISPONIBLE SUR
Google Play

Télécharger dans
l'App Store

LAEP

Lieu d'Accueil Enfants Parents

ÉCHANGER

SE RENCONTRER

S'ACCORDER UNE PAUSE

JOUER



Accès libre
Gratuit et anonyme

06 64 53 63 50

Ouvert aux futurs parents
et aux enfants de 0 à 5 ans
accompagnés d'un parent

Le Taillanédoc
entre ville et vignes